

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6992 Société : RAM 138841

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : JISMANI ATIM ED

Date de naissance : 25-01-59

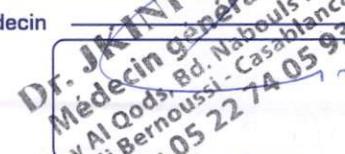
Adresse : RES. EL FAJR

Tél. : 0675592651

Total des frais engagés : 150,00 + 353,75 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 07/11/2022

Nom et prénom du malade : ATTIOUI Béchir Age : 62

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

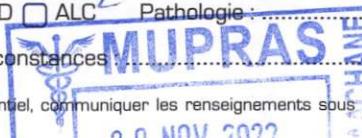
Enfant

Nature de la maladie : ostéos + asthme

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



29 NOV. 2022

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) : ALLAL BEN ABDELLAH

Le : 28/11/22

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : [contact@mupras.com](mailto:contact@mupras.com)
- Prise en charge : [pec@mupras.com](mailto:pec@mupras.com)
- Adhésion et changement de statut : [adhession@mupras.com](mailto:adhession@mupras.com)

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires
07/11/2022	CH		15000

Chet et signature du Médecin  
testant le Paiement des Actes

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>PHARMACIE BLOC "C"</b> 221 WEC	22/11/2010	363,75 

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
		.....				.....
		.....				.....
		.....				.....
		.....				.....
		.....				.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez indiquer les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

D		H
25533412		21433552
00000000		00000000
00000000		00000000
35533411		11433553

#### [Création, remont, adjonction]

## Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur JKINI Hafida

Médecine Générale

Echographie Clinique



الدكتورة اجكيني حفيظة

الطب العام

الفحص بالصدى

Ordonnance

Attiouvi  
Bahlifa

Dr. JKINI Hafida  
Médecin Généraliste  
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51  
Sidi Bernoussi - Casablanca, le  
Tél. : 05 22 74 05 93

07/11/22

19/11/22

①

 Antibiosignal

10 goutt auralicul x 36  
(8)

42/11/22

②

 Kalst 20

1 goutte 1/2  
mal à l'oeil

10/11/22

③

 Pro 20

2 goutte 1/2

PHARMACIE BLOC  
GHOFRANE  
Rue 2 N° 116  
Q4/B2  
Sidi Bernoussi  
Casablanca

Dr. JKINI Hafida  
Médecin Généraliste  
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51  
Sidi Bernoussi - Casablanca  
Tél. : 05 22 74 05 93

حي القدس، شارع نابلس رقم 51 البرنوصي، الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 74 05 93

Hay Al Qods, Bd Nabouls N° 51, 1er étage Bernoussi- Casablanca Tél. : 05 22 74 05 93

24,00

- Cetoflam 50

0 - 1 - 1

1 Boute

22,00

- TRIS

0 - 0 - 0

1 Cpf

3,00

Shampoo

- Pfeldau

1 Cpf

25,00

25,00

5,1

Dr. AKINI Hafida

Médecin généraliste

Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51

Sidi Berneussi - Casablanca

Tél.: 05 22 74 05 93

PHARMACIE BLOC "C"  
GHOFRANE  
Rue 2 N° 116 Bloc (C)  
Q Al Qods - Sidi Bernoussi  
Casablanca

PHARMACIE BLOC "C"  
GHOFRANE  
Rue 2 N° 116 Bloc (C)  
Q Al Qods - Sidi Bernoussi  
Casablanca

PPV: 49,60 DH  
LOT: 22H22  
EXP: 08/2025

35,3,75

UT. AV:

PPV (DH):

PPV 40,00

PPV: 49,60 DH  
LOT: 22H22  
EXP: 08/2025

LOT: M22067  
EXP: JUN 2025  
PPV: 24,00 DH

ANTIBIO SYNALAR

19,40

LOT 211319  
EXP 04/2024  
PPV 42.00DH

mer de préférence  
77,75 DH  
Lot: 201202021A  
Per: 12-2024

SNAPHARM